



Décembre
2024

SERVAS
info



Droits de place**Véhicule de restauration :**

- > 20 € par stationnement
- > 200 € par trimestre pour 1 stationnement hebdomadaire

Véhicule de vente occasionnelle autorisée :

- > 60 € par stationnement pour un véhicule inférieur à 8 m
 - > 100 € par stationnement pour un véhicule supérieur ou égal à 8 m
- Chaque demande sera soumise à autorisation, compte tenu du stationnement disponible, et une convention sera signée. Aucun accès électrique n'est proposé pour ces stationnements.

Panneaux publicitaires

- > Petit format : 250 €
 - > Grand format : 350 €
- En fonction de l'espace disponible.
Chaque demande sera soumise à autorisation et une convention sera signée.

Cimetière

- > Emplacement terrain 15 ans : 200 €
- > Emplacement terrain 30 ans : 500 €
- > Emplacement columbarium 15 ans : 300 €
- > Emplacement columbarium 30 ans : 650 €

Locations de salles

	Associations	Servas Habitants	Entreprises	Extérieur Ass / Hab / Ent
SALLE POLYVALENTE sans cuisine				
1 jour (semaine)	30 €	85 €	90 €	180 €
2 jours (week-end)	50 €	170 €	180 €	360 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	50 €	60 €	120 €
SALLE POLYVALENTE avec cuisine				
1 jour (semaine)	80 €	135 €	175 €	350 €
2 jours (week-end)	100 €	270 €	350 €	700 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	100 €	150 €	200 €
Chauffage du 1-Nov au 31-Mars/jour	45 €	45 €	45 €	45 €
Vaisselle (couvert complet)		0,70 €/personne	0,70 €/personne	1,00 €/personne
Sono	GRATUIT	30 €	30 €	110 €
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	50 €
Caution matériel salle polyvalente	800 €	800 €	800 €	800 €
SALLE H. BAILLET sans cuisine ni vaisselle				
1 jour (semaine/uniquement vacances scolaires ou jour férié)	GRATUIT	70 €	100 €	Pas de location
2 jours (week-end)	GRATUIT	100 €	200 €	Pas de location
SALLE H. BAILLET avec cuisine et vaisselle				
1 jour (semaine)	GRATUIT	Pas de location	50 €	Pas de location
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	Pas de location
Caution matériel salle H.Baillet	500 €	500 €	500 €	500 €
Défaut de ménage (toutes salles)	50 € par heure de ménage effectuée pour remettre la salle en état			

- > Une assurance est obligatoire pour chaque location de salle.
- > La casse sera facturée.
- > Les tarifs non prévus ci-dessous seront fixés par le Conseil Municipal.

ÉDITO Du Maire

**Chères Servassiennes, Chers Servassiens,**

Alors que l'État traverse une période difficile marquée par un déficit budgétaire préoccupant, les collectivités locales, et particulièrement les communes, sont souvent montrées du doigt comme responsables en partie de cette situation. Il est donc important d'examiner la gestion des comptes de notre commune et d'expliquer notre situation financière.

D'abord, rappelons que, contrairement à l'État, les collectivités locales sont tenues de voter un budget prévisionnel en équilibre. Cela signifie que le montant des dépenses doit correspondre au montant des recettes, interdisant tout déficit lors du vote budgétaire. C'est une approche de gestion responsable, souvent appelée «en bon père de famille», comparable à celle d'un ménage qui gère ses finances de manière prudente et responsable.

Pour notre commune, cela se concrétise par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (telles que les charges de personnel, les coûts énergétiques, les assurances, l'entretien des bâtiments, des équipements sportifs, des routes et du cimetière). Cette vigilance permet d'éviter les dépassements et de dégager des fonds pour financer des investissements.

Fidèle à son engagement en faveur d'une commune dynamique et solidaire, le Conseil Municipal a orienté ses investissements vers des projets structurants et durables, visant à améliorer les services de proximité apportés aux habitants et aux associations, et à anticiper les défis à venir. Ainsi, les efforts récents se traduisent par des projets concrets tels que la restructuration du pôle festif et sportif, la rénovation énergétique des bâtiments scolaires ou encore des initiatives en cours comme la vidéoprotection, la liaison douce Servas-Lent, le réaménagement du centre-bourg et l'aménagement de l'entrée Nord.

Ces projets d'envergure ne doivent cependant pas occulter le travail essentiel réalisé par nos différentes commissions municipales, qui, chaque jour, œuvrent avec engagement et sérieux pour répondre aux besoins de la commune. Qu'il s'agisse des travaux, du cadre de vie, de l'enfance, des finances ou des affaires sociales, chacune déploie des actions concrètes pour faire progresser et transformer notre commune, et continuera à le faire malgré un contexte social tendu et une année 2025 qui s'annonce difficile sous bien des aspects.

Il s'agit donc de maintenir un équilibre délicat : rester vigilants dans la gestion de nos finances, tout en continuant à soutenir chacun d'entre vous, en préservant le cadre de vie, en garantissant des services de proximité de qualité et en poursuivant des projets structurant et durables pour l'avenir.

Pour terminer sur une note optimiste et conclure cette période de festivités que j'espère joyeuse et riche en moments partagés en famille ou entre amis, nous avons le plaisir de vous inviter à notre cérémonie des vœux, qui se tiendra le dimanche 5 janvier à 10h30. Comme l'an passé, nous vous attendons nombreux à la Salle des Sports !

Je vous invite maintenant à parcourir cette nouvelle édition de notre bulletin municipal. Au fil des pages, vous pourrez découvrir en détail les actions menées par la commune et par nos associations. Cette édition est l'occasion pour nous d'avoir une pensée respectueuse et sincère pour deux anciens membres du Conseil Municipal, Jacques VERET et Frédéric CORDIER, dont la contribution et l'engagement ont marqué notre histoire locale.

Votre Maire
Serge GUERIN

Bonnes Fêtes de fin d'année

*Rendez-vous dimanche 5 janvier à 10h30
pour les vœux du Maire.
La cérémonie aura lieu dans la salle sportive.*



ÉCONOMIE

Taux d'imposition (pas d'évolution)

- > Foncier non bâti : 40,00 %
- > Foncier bâti : 29,00 %
- > Taxe d'aménagement : 4,00 %
- > Taxe d'habitation résid. secondaires : 9,90 %

Révision des loyers

Après avoir pris connaissance des indices de révision, et après décision du Maire, les nouveaux montants sont les suivants.

- > T4 - 2, place de l'Église 700,00 €
- > T4 - 21, rue des Écoles 663,00 €
- > T4 - chemin de Longchamp 811,96 €
- > T3 - 3, place de l'Église 494,00 €
- > T3 - 80, allée des Tilleuls 706,94 €
- > Entrepôt - chemin de Longchamp 650,00 €
- > Garages - Pl. des Anciens Combattants (par garage) 58,00 €
- > Garages - 43, impasse du Fournil 57,32 € et 62,89 €

URBANISME ET OPÉRATIONS FONCIÈRES

Quelques chiffres

> Déclarations préalables : 32 (panneaux photovoltaïques, piscines, abris, murs de clôture...)

> Permis de construire : 6

Aménagement Centre Bourg (voir rubrique Projets)

Parcelles BRUNET Eco-Aménagement (C937 et C940)

En janvier M. le Maire a fait part au Conseil Municipal de discussions engagées sur 2 parcelles enclavées appartenant à l'aménageur BRUNET qui font partie d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) définie dans le futur PLU pour la construction de logements collectifs ou semi-collectifs. Après consultation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain sur l'estimation vénale du terrain et après négociation, l'offre d'achat proposée par la Commune au montant de 35 665 € a été acceptée en juillet. Superficie totale : 1 019 m².

Val Roman II

Par acte notarié du 3 novembre 2014, la Commune de Servas a acquis les parcelles composant la voirie et les espaces verts du lotissement « Le Val Roman ». Le vendeur, la Société Brunet Eco-Aménagement, était resté propriétaire d'une parcelle de voirie cadastrée C888 en vue de la réalisation d'une 2^{ème} tranche. Cette 2^{ème} tranche appelée « Val Roman II » étant désormais terminée il convenait d'intégrer cette parcelle à la voirie communale.

Séances du 7 décembre 2023, 11 janvier, 15 février, 7 mars, 4 avril, 16 mai, 6 juin, 11 juillet, 26 août, 3 octobre et 4 novembre 2024

Approbation du Conseil Municipal en février avec rétrocession à l'euro symbolique.

Cette rétrocession sera réalisée en même temps que celle de l'ensemble des voies et espaces verts de la tranche « Val Roman II » en cours de finalisation.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Réaménagement du pôle sportif et festif (voir rubrique Projets)

Rénovation énergétique des bâtiments du Groupe Scolaire

Le groupe scolaire est concerné par les objectifs de réduction des consommations d'énergies fixés par le Décret Tertiaire. Pour cette raison, le site doit réaliser des économies d'énergie avec des objectifs de réduction de nos consommations pour 2030, 2040 et 2050.

Dans cette optique, la Commune a décidé de se faire accompagner par un économiste de flux afin de bénéficier de la compétence d'un spécialiste de l'énergie et a fait réaliser des audits énergétiques, une thermographie des bâtiments et une campagne de mesures de température.

Ces audits ont mis en évidence les points suivants :

> L'école élémentaire est une construction des années 70 qui dispose d'une isolation des murs performante au rez-de-chaussée et d'une absence d'isolation au R+1. En revanche, la toiture dispose d'une isolation assez performante, le système de chauffage au gaz est vétuste, en comparaison avec ce qui existe actuellement.

> L'école maternelle est une construction de 2008 qui dispose d'une isolation performante de l'enveloppe. En revanche, le système de chauffage au gaz est vétuste en comparaison avec ce qui existe actuellement.

Plusieurs recommandations de travaux ont été faites suite à ces audits.

1. **École élémentaire** : isoler les murs extérieurs en R+1.
2. **École maternelle** : abaisser et isoler certains plafonds pour limiter les déperditions de chaleur et procéder au remplacement des éclairages néons en LED.
3. **Remplacer les systèmes de chauffage devenus vétustes.**

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser ces travaux en trois tranches et de déposer les demandes de subvention séparément pour chacune d'entre elles. Après délibération en Conseil Municipal des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat et de la Région.



VOIRIE-TRAVAUX

Vous retrouverez dans la rubrique Projets toutes les informations concernant les aménagements ci-dessous :

- > Aménagement d'une piste cyclable intercommunale
- > Entrée Nord

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal a validé plusieurs révisions du tableau des emplois au cours des derniers mois afin de s'adapter aux augmentations d'activité (notamment à la cantine), aux ajustements liés à la nouvelle organisation scolaire, ainsi qu'aux absences, démissions et évolutions contractuelles.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

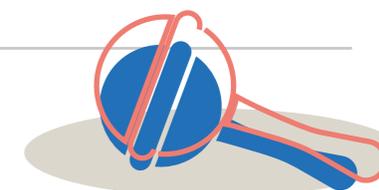
En décembre 2023, M. le Maire a informé le Conseil que le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 portait création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la mise en place de ce dispositif et a délibéré sur les modalités et les montants lors de la séance de janvier.

Organisation du temps partiel dans la collectivité

Lors de la séance d'août, M. le Maire a rappelé que les agents territoriaux peuvent bénéficier d'une autorisation de travailler à temps partiel et a proposé à l'assemblée d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité à compter du 1er octobre 2024, sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial. Les conditions d'autorisation ont aussi été définies.



ENFANCE

Tarifs restauration scolaire

Lors de la séance de juillet, M. Ludovic CURT, Adjoint en charge de l'école, a rappelé à l'Assemblée que depuis la rentrée scolaire 2023-2024, la gestion de la restauration scolaire est gérée par la Commune et que les tarifs de la restauration scolaire proposée aux élèves de l'école primaire sont fixés par la Collectivité territoriale.

Compte-tenu de la révision du prix d'achat des repas et des frais de gestion à la charge de la Commune, il a été proposé au Conseil Municipal de se positionner sur une nouvelle tarification des repas pour l'année scolaire 2024-2025 et sur la modification du règlement intérieur.

Après délibération, les tarifs ci-dessous ont été approuvés pour l'année 2024-2025 :

- > 4,00 € par repas pour les inscrits,
- > 9,00 € par repas pour les non-inscrits au repas du jour,
- > 3,50 € par repas adultes.

Gestion du temps méridien : voir rubrique Enfance



SIEA

(Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain)

Éclairage public

Au cours de la séance de décembre 2023, Monsieur **Ludovic Curt** a présenté le bilan financier des frais supportés par la Commune dans le domaine de l'éclairage public sur les 10 dernières années et l'a comparé aux conditions financières d'un transfert de l'éclairage public au SIEA.

Lors de la séance de janvier, il a informé l'Assemblée que, dans les limites d'une compétence optionnelle, l'éclairage public est une compétence majeure du SIEA qui contribue à la qualité du cadre de vie d'une commune, à la sécurité des usagers et à la mise en valeur de son patrimoine.

Les équipes du SIEA conseillent les collectivités afin de viser l'efficacité énergétique en privilégiant des équipements performants et un pilotage intelligent. Le SIEA gère l'éclairage public de la conception à la maintenance en passant par l'achat d'énergie.

Monsieur **Thierry Vannier** (SIEA), invité à la séance de janvier pour présenter les modalités liées à ce transfert, a présenté les différentes prestations rattachées à ce service ainsi que son coût.

Au vu de ces exposés, et après délibération, le Conseil Municipal a décidé de transférer la compétence Éclairage Public au SIEA.

Comme spécifié dans les statuts du SIEA, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public

INFORMATIONS DIVERSES

Contournement Sud de Bourg-en-Bresse

Lors de la séance de mars, M. le Maire a rendu compte d'une présentation des scénarii de ce contournement qui s'est tenue le 15 février 2024 en présence de GBA et des Maires des Communes de Servas, Lent et Certines.

Deux projets complémentaires ont été proposés : un pour les véhicules légers et un second pour les poids lourds. Les élus des communes ne souhaitent pas un nouveau contournement pour les poids lourds identifié comme tel, mais optent pour une sécurisation des points critiques sur le circuit déjà existant. De plus, ils soulignent l'importance de prendre en compte la circulation des modes doux le long des voies réaménagées ou créées.

Une réunion s'est ensuite tenue le 29 mars au Conseil Départemental au cours de laquelle **M. Deguerry** est revenu sur les scénarii présentés, informant les Maires concernés qu'il s'agissait d'une étude d'opportunité sans volonté de créer une nouvelle rocade.

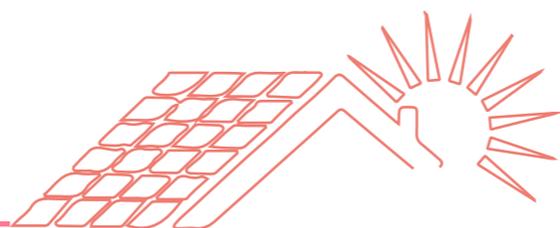
En mai, une phase de concertation avec les Maires concernés a été lancée par le Département et GBA. Une réunion avec la Commune de Servas a eu lieu le jeudi 23 mai 2024.

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEr)

Lors de la séance de février, M. le Maire a fait part à l'Assemblée des dispositions de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Celle-ci prévoit la définition par les communes de zones d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

Lors de la séance d'avril le Conseil Municipal a délibéré pour et a défini les modalités de concertation.

Une concertation publique s'est déroulée du 10 au 30 avril et aucune observation n'a été apportée dans ce dossier. Lors de la séance de juin le Conseil Municipal a validé les propositions des zones d'accélération des énergies renouvelables pour les filières « solaire de toiture », « solaire d'ombrières » et « méthanisation non agricole ».



Subventions et Aides diverses

En plus des subventions validées lors du vote du budget, le Conseil Municipal a examiné les demandes ci-dessous.

> **SOCIÉTÉ D'ÉQUITATION BRESSANE** (Bourg) : demande de subvention exceptionnelle pour la participation d'une de leurs membres et habitante de Servas aux championnats de France qui se sont déroulés du 20 au 27 juillet 2024 à Lamotte-Beuvron en Sologne. Attribution d'une subvention de **100 €**.

> **ASSOCIATION « LES AS DU CLOS »** (Jasseron) : demande de subvention exceptionnelle pour la participation d'une de leurs membres et habitante de Servas aux championnats de France qui se sont déroulés du 20 au 27 juillet 2024 à Lamotte-Beuvron en Sologne. Attribution d'une subvention de **100 €**.

> **LA BOULISTE DE SERVAS** : demande de subvention exceptionnelle pour la participation d'une de ses équipes au championnat de France de sport boules qui s'est déroulé du 19 au 21 juillet 2024 à Saint-Symphorien-sur Coise. Attribution d'une subvention de **100 €**.

> **TENNIS** : demande de subvention exceptionnelle pour les 40 ans du Club. La municipalité a offert des équipements pour l'école de tennis (photo ci-dessous).



> Demande d'aide financière formulée par **Mme Anais GUILLEMAUD** dans le cadre de sa formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), compte tenu de son reste à charge élevé, déduction faite de l'aide accordée par la CAF. Attribution d'une subvention de 100 €.

Association EGEE : convention de partenariat

Une entreprise de Servas faisant face à des problèmes de trésorerie a sollicité l'aide de la Mairie. La Commune n'ayant pas de compétences en gestion d'entreprise, a missionné l'association EGEE pour aider l'entreprise à surmonter ses difficultés.

Versement d'une subvention exceptionnelle de **300 €** à l'association EGEE

Marche Octobre Rose

Subvention exceptionnelle au profit de La Ligue Contre le Cancer.

En juillet, Mme **Christèle Mayoussier**, 1ère Adjointe au Maire en charge du CCAS, a informé l'Assemblée que la Commune, en collaboration avec l'association AC2S et le Comité des Fêtes, allait organiser une marche au profit de La Ligue contre le Cancer, dans le cadre de la campagne Octobre Rose. Cette dernière a pour objet de sensibiliser le plus d'esprits possible à l'importance du dépistage précoce du cancer du sein et de soutenir financièrement la recherche.

La participation demandée est de **2 €** minimum par participant à partir de 12 ans.

Afin de renforcer le soutien financier de cette action, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur le versement d'une subvention exceptionnelle auprès de cette même association.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de **2 €** par participant (quel que soit l'âge) avec un minimum de **200 €**.

Avec 173 participants, une subvention de **356 €** a été versée à La Ligue contre le Cancer.

Prises de participations dans les SAS BRESSE ENERGIES CITOYENNES et SPL IN TERRA

En avril puis en juin M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de se positionner pour entrer au capital de la **SAS Bresse Energies Citoyennes** et de la **SPL In Terra**.

La première s'est portée candidate pour la réalisation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle Henri Baillet et de l'Eglise, suite aux appels à manifestation d'intérêt lancés par la Commune.

La seconde a été sollicitée par la Commune pour lui confier de nouvelles missions dans le cadre de son champ d'intervention et s'appuyer sur ses services. L'entrée au capital pourra permettre à la Commune de lui confier des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagement d'espaces publics, de requalification et des mandats pour la réalisation d'opérations d'aménagement, de requalification.

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé l'entrée au capital de la **SAS Bresse Energies Citoyennes** par la souscription de 45 actions d'une valeur nominale de **110 €** et de procéder à l'achat de 5 actions de **500 €** chacune de la **SPL IN TERRA**.

DES DÉMARCHES DE L'AGGLOMÉRATION SONT PROPOSÉES EN LIGNE



Le site grandbourg.fr s'enrichit de nouveaux services en ligne avec le portail Mes démarches. L'Agglomération se rapproche ainsi des habitants, en leur permettant de réaliser certaines démarches, demander des informations et signaler des dysfonctionnements.

Compétente dans de nombreux domaines, elle crée un guichet de service public dématérialisé. Les services sont classés en neuf thématiques.

Réserver des cours à la piscine, demander un bac à déchets, un diagnostic assainissement, postuler à un emploi, ... sont quelques-uns des services proposés.

Simple, facile d'utilisation et rapide

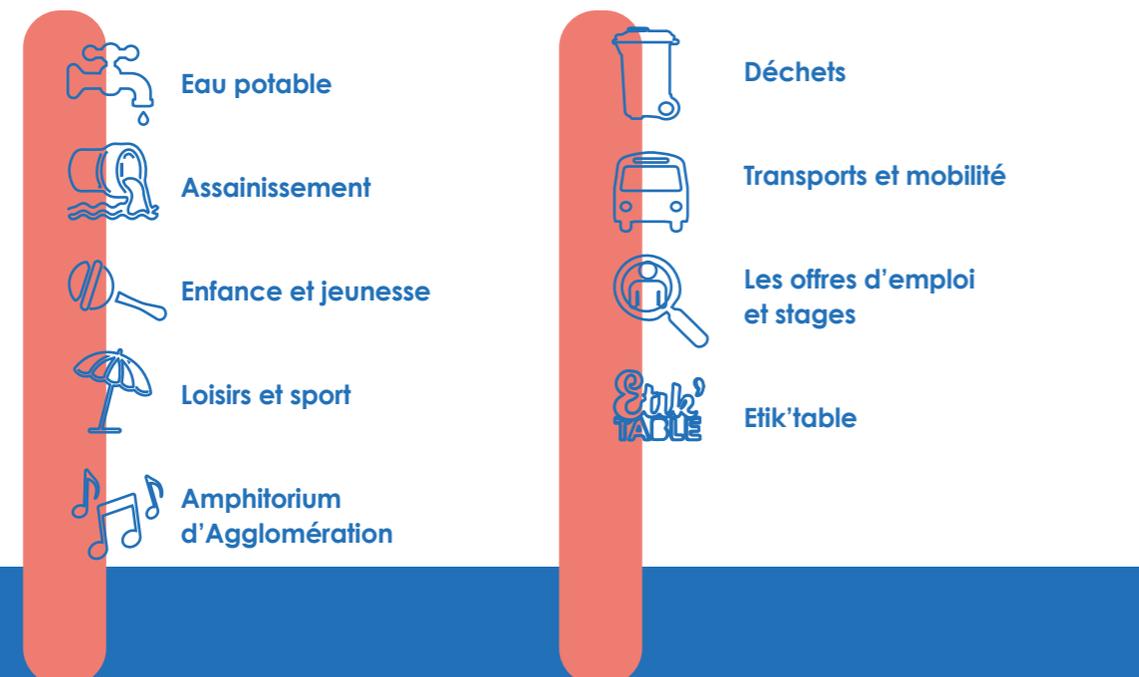
Pour l'utilisateur, l'utilisation du portail est simple et rapide : une adresse mail suffit pour faire une demande. L'utilisateur est informé du traitement de sa demande en temps réel par des notifications qu'il reçoit sur sa messagerie. Les formulaires en ligne assurent la transmission au bon interlocuteur et simplifient les échanges avec l'Agglomération.

En chiffres

- > 33 : le nombre de démarches accessibles. Au fil des mois, le portail va s'enrichir de nouveaux services.
- > 683 : le nombre de demandes enregistrées de juillet à octobre, auxquelles il faut ajouter 30 signalements.

Mis en service le 1^{er} juillet 2024, le portail Mes démarches répond à un vrai besoin des citoyens. Parmi les demandes enregistrées : 354 concernent l'eau potable et l'assainissement, 111 les déchets, 54 l'assainissement et 77 les transports et la mobilité.

Mes démarches de services en lignes



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population sera réalisé **du 16 janvier au 15 février 2025**. Charlotte Bouchet secrétaire de Mairie, a été nommée coordonnateur communal et sera épaulée par un élu, Pascal Legrais-Boucher. Ils seront chargés d'encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement. Les agents recenseurs sont en cours de recrutement.

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Comment ça se passe ?

- > **1^{ère} quinzaine de Janvier** : tournée de reconnaissance des agents recenseurs et distribution du courrier aux habitants expliquant le recensement à venir ;
- > **À partir du 16 janvier** : dépôt en boîte aux lettres, pour chaque habitant, des formulaires pour déclaration internet. Un code sera remis, laissez-vous guider et répondez au questionnaire en ligne.
- > **À partir du 22 janvier** : les agents recenseurs passeront chez les habitants qui n'auront pas répondu en ligne et proposeront de l'aide pour remplir le questionnaire en ligne ou sur formulaire papier.

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Pour en savoir plus : le-recensement-et-moi.fr ou prendre contact avec le secrétariat de Mairie.



DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens et de chats errants sur le territoire communal, la municipalité souhaite sensibiliser leurs propriétaires, et rappeler quelques règles.

Le propriétaire d'un animal de compagnie a de nombreux devoirs envers ce dernier : le gîte, le couvert, un bon traitement général, des soins appropriés, etc... À ces devoirs s'ajoute celui de ramasser les déjections et de ne pas laisser son compagnon à quatre pattes divaguer.

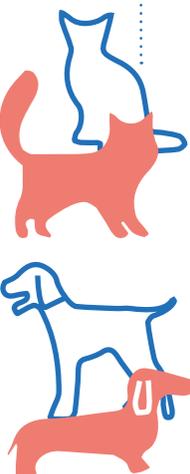
Un chien «en état de divagation» est un animal errant. C'est l'article L211-23 du Code rural et de la pêche maritime qui en donne la définition : est considéré comme «en état de divagation» tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant un rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

De son côté, le chat est considéré en divagation s'il est trouvé sans identification (tatouage ou puce électronique) éloigné de plus de 200 mètres de toute habitation ou de plus d'un kilomètre de son domicile et non surveillé par son maître.

Selon l'article L211-19-1, il est «interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité».

Confrontés au problème de la divagation de chiens ou de chats, le Maire est habilité à intervenir et à prescrire une conduite de l'animal en fourrière. Le coût pour récupérer un animal placé en fourrière s'élève à 97 €.

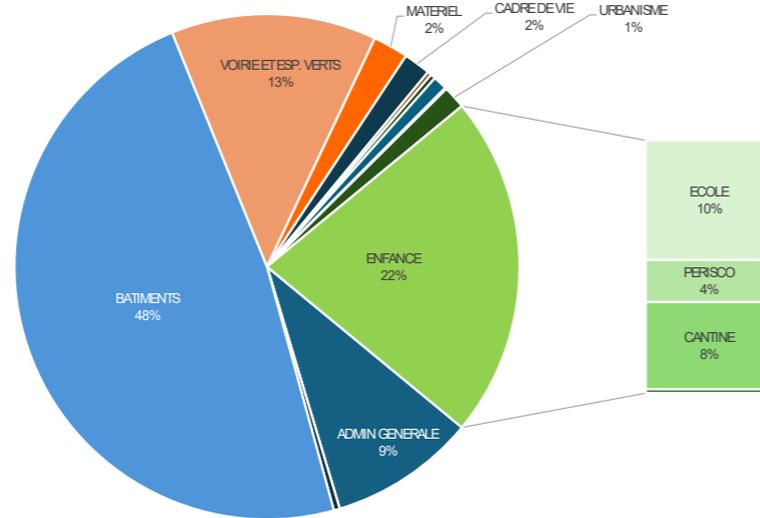
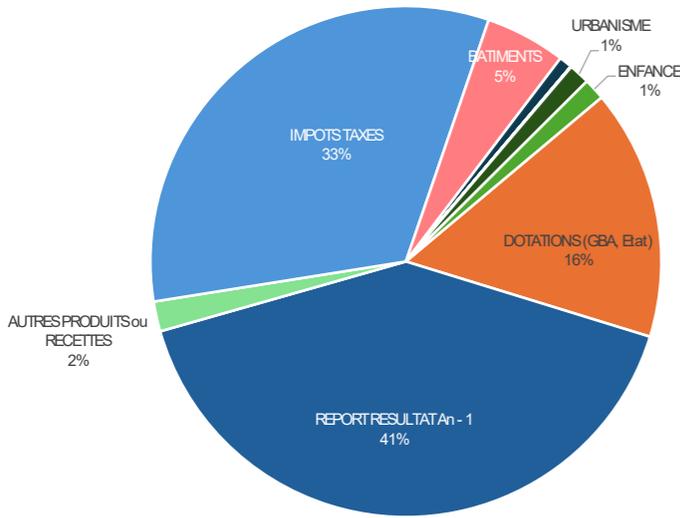
Le propriétaire est responsable des dégâts éventuels occasionnés par son animal de compagnie. Si, pendant sa période de divagation, votre chien ou chat a saccagé des cultures, un poulailler ou n'importe quelle propriété d'autrui, s'il a blessé une personne ou provoqué un accident, vous serez légalement et financièrement responsable.



EXERCICE 2023 Budget principal

RECETTES : 2 066 671 €

DÉPENSES : 1 185 427 €



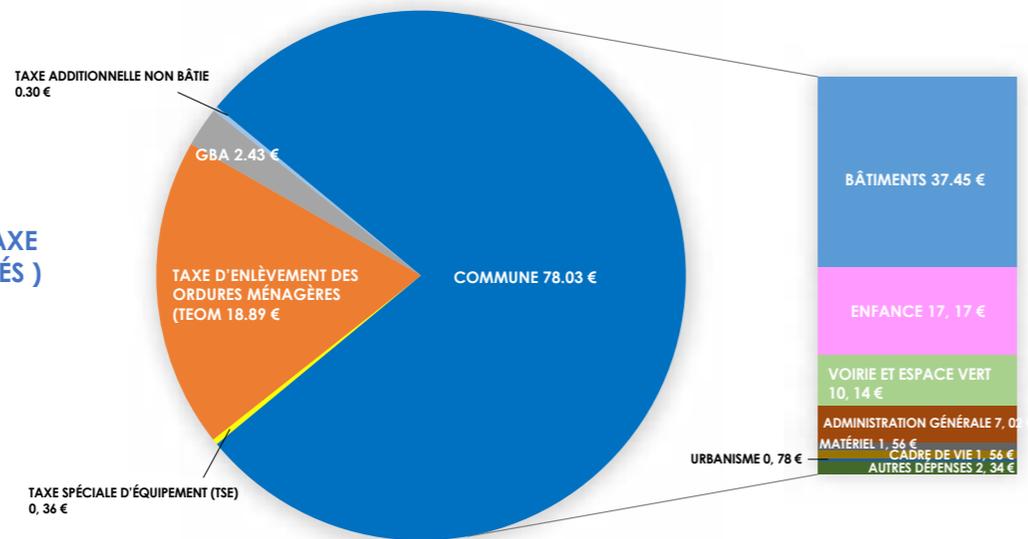
POUR INFO

Vous êtes nombreux à nous demander à quoi servent vos impôts. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, le principal impôt qui revient à la commune est la taxe foncière avec 697 K€ collectés en 2023. Mais, comme le montre le graphique ci-dessous, les recettes ne reviennent pas en intégralité à la Commune et en 2023 ce sont seulement 544 010 € qui sont revenus à la Commune, soit 1/4 de nos recettes globales.

Pour 100 € de taxe foncière payés par un habitant de Servas, 78,03 € sont entrés dans les caisses de la Commune. En reprenant la répartition de nos dépenses par poste, ce montant peut être réparti de la manière suivante : 37,5 € pour les Bâtiments, 17,20 € pour l'Enfance, 10,10 € pour la Voirie et les Espaces verts et 7€ pour les dépenses d'administration générale...

À noter que le poste Bâtiment a été relativement plus important en 2023 en raison des travaux sur le pôle sportif et festif.

COMMENT EST UTILISÉE LA TAXE FONCIÈRE (POUR 100 € PAYÉS)



Montants supérieurs à 1000 € TTC

ÉCOLE	131 566 €
SARL BATI-THERM / Isolation par l'extérieur	89 397 €
SAS MCP / Abaissement plafonds et isolation école maternelle	23 134 €
SARL CHRISTIAN NEVEU / Éclairages Led	5 562 €
SAS DUFOUR MOUROUX / Remplacement sol classe jaune (maternelle)	3 902 €
VIA SYSTEM / Parking / Signalisation horizontale	1 908 €
SARL BATI-THERM / Rénovation énergétique Tranche 2 (maternelle) : remplacement de fenêtres	5 200 €
SERPAG / Remplacement de 4 puits de lumière	2 462 €
AUTRES BATIMENTS	43 379 €
SARL CHARRION ET FILS / Réfection toiture bâtiment cantine et périscolaire	32 134 €
SARL BATI-THERM / Remplacement huisseries restaurant scolaire	11 245 €
VOIRIE	30 431 €
SIGNAUX GIROD / Plaques, numéros et matériel pour adressage	13 972 €
STEPHANE VACHET ENTREPRISE / Aménagements de chemins et avages de fossés	6 437 €
SIGNAUX GIROD / Panneaux de signalisation	7 983 €
VIA SYSTEM / Signalisation horizontale, route de Saint André et parking maternelle	2 039 €
MATÉRIEL	11 700€
PERDRISSET / Tondeuse auto-portée (photo)	10 500 €
SAS BATISEC / Barrières de chantier	1 200€
ÉCLAIRAGE PUBLIC	7 346 €
SAS SBTP / Éclairage Public Liaison piétonne > Gare	5 156 €
EPIC UGAP / Candélabre solaire pour liaison piétonne > Gare	2 190 €
APPARTEMENTS COMMUNAUX	3 818 €
CASTORAMA / Cuisine intégrée	2 278 €
SARL MAISSON / Tableau de protection électrique	1 540 €
AUTRES AMÉNAGEMENTS	3 983 €
EUURL DAVID INNOCENTI / Bacs à sable (périscolaire + école)	2 429 €
EARL DES BRYETS / Terrassement installation four à pain	1 554 €
PÔLE SPORTIF ET FESTIF (solde des travaux)	161 930 €
POLE SPORTIF ET FESTIF (COÛT GLOBAL DU PROJET)	683 317 €
SUBVENTIONS	407 907 €
RESTE À CHARGE POUR LA COMMUNE	276 410 €



REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG

LA COMMUNE AVANCE AVEC UN CONTRAT D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de la requalification du centre-bourg, la commune poursuit ses efforts pour donner une nouvelle impulsion au projet. En novembre, les élus ont validé la mise en place d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la SPL IN TERRA, société publique locale avec laquelle la commune collabore déjà pour le projet de liaison entre Servas et Lent.

Un Projet Structurant pour le Centre-Bourg

Les premières études de requalification du centre, menées sous les programmes GBH et EPODE, ainsi que les attentes du nouveau PLU, ont permis de poser les bases du projet. Toutefois, les conclusions de l'étude EPODE, bien que très complètes, se révèlent difficiles à exploiter de façon concrète. Ce constat a incité la commune à rechercher un accompagnement externe pour transformer ces analyses en un projet opérationnel.

Un Contrat d'Assistance pour une Approche Opérationnelle

La SPL IN TERRA, dont la commune est actionnaire, a été sollicitée pour fournir une assistance à maîtrise d'ouvrage. Deux rencontres ont permis de définir les objectifs précis de cette mission, à savoir :

- Obtenir une synthèse des études précédentes afin de maîtriser les options développées
- Être guidé de manière pratique dans le phasage des aménagements, avec une priorisation des actions
- Disposer des prérequis pour lancer une première phase cohérente de requalification

Et cette assistance se déroulera en trois phases :

- Une analyse des enjeux et des données initiales
- Une étude de faisabilité
- Une note de synthèse, incluant la hiérarchisation des actions publiques, un chiffrage des aménagements par phases, des recommandations pour la suite du projet et une présentation finale

Délai et Coût de l'Accompagnement

L'assistance, prévue pour une durée de six mois, devrait aboutir à des retours et à une validation des propositions fin avril 2025. Son coût est estimé à **18 940 € HT**.

Ce partenariat avec SPL IN TERRA marque une étape décisive dans le passage à l'action de la requalification du centre-bourg, avec pour ambition de transformer ce projet en réalité concrète, au bénéfice des habitants et des usagers.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



Les images d'inondations, de crues ou de tempêtes ont envahis nos petits écrans tout au long de l'année, avec des conséquences souvent dramatiques qui ont mis en évidence la nécessité de travailler à notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Après avoir bien avancé sur le document, le groupe de travail a rencontré la cellule de crise de la Préfecture fin 2023 et s'est vu proposer la mise en place d'un exercice grandeur nature. Celui-ci a eu lieu le 1er octobre 2024 avec la simulation d'une fuite de la canalisation d'éthylène à Lalleyriat.

Les principaux objectifs étaient de tester la mise en place du Poste de Commandement Communal (en Mairie), de tester en réel les modalités d'alerte des populations, notamment via l'outil FR-Alert, et de tester aussi la mise en place de notre Centre d'Accueil et de Regroupement (Salle des fêtes).

7 représentants de la commune étaient présents (4 membres du Groupe PCS, 2 agents et 1 adjoint). Ils ont eu le soutien de la Croix Blanche pour l'accueil des personnes, tandis que les représentants de la cellule de crise de la Préfecture sont intervenus tout au long de la matinée pour jouer les journalistes, les voisins inquiets, la Préfète, ... et mettre l'équipe locale à l'épreuve avec des questions ou des aléas qui sont allés crescendo tout au long de la séance.

Bilan de la matinée : exercice réussi mais d'autres seront nécessaires pour permettre au plus grand nombre de se familiariser avec les actions à mettre en œuvre.



ÉVOLUTION DE L'ADRESSAGE

Après plusieurs mois de travail sur le sujet de l'adressage, ce sont au final plus de 300 adresses qui ont été modifiées sur la commune. Du simple changement de numéro au changement du nom de voie, le groupe d'élus en charge de ce projet a veillé à respecter toutes les contraintes et, même si cela a pu paraître excessif aux yeux de certains, notre base adresses locale (BAL) est désormais conforme. Début septembre, elle a été validée et publiée dans la Base Adresse Nationale, source de référence pour de nombreux outils.

La mise à jour des données a pris plus ou moins de temps en fonction des interlocuteurs mais en cette fin d'année tout doit être réglé. Ceux d'entre vous qui rencontreraient encore des difficultés peuvent toujours prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

Pour rappel, l'amélioration de la qualité des adresses (et des données GPS) doit permettre un accès facilité pour les secours et les différents services de livraisons (courrier, colis, repas...).



VIDÉOPROTECTION

Face à la recrudescence des effractions et vols dans les bâtiments publics, des dégradations et incivilités dans les espaces publics, la commune a envisagé l'installation d'un système de vidéoprotection urbaine pour dissuader les infractions, identifier leurs auteurs, et renforcer la sécurité de la population.

Pour cela, elle a sollicité l'intervention de l'agent de sûreté de la Brigade de Gendarmerie de Bourg-en-Bresse, qui a réalisé un diagnostic complet de la commune. Ce diagnostic a permis d'identifier les équipements exposés et de définir l'emplacement optimal des caméras, leurs caractéristiques techniques et leurs champs de vision.

Deux objectifs principaux ont guidé cette démarche :

Délimiter les zones de surveillance :

- > axes principaux de la commune
- > lieux de rassemblements
- > zones les plus affectées par la délinquance enregistrée

Garantir l'efficacité du dispositif :

- > dissuader les actes de délinquances
- > identifier l'ensemble des véhicules qui entrent ou sortent de Servas
- > identifier les auteurs des incivilités
- > aider aux enquêtes judiciaires sur réquisition officielle

Les services de Grand Bourg Agglomération ont été sollicités pour estimer le coût de la proposition de l'agent de sûreté. Suite à cette estimation, la commune a contacté la société BOUYGUES Énergies et Services pour un devis.

Après avoir examiné les options de financement disponibles pour ce type de projet, le Conseil Municipal a donné son accord pour sa mise en œuvre. Les travaux seront réalisés par BOUYGUES Énergies et Services pour un montant de **98 960,00 € HT**. Les demandes de subventions qui seront déposées parallèlement devraient permettre de réduire le reste à charge pour la commune à 20% du montant.



LIAISON MODE-DOUX SERVAS/LENT

Début 2024, les communes de Servas et Lent ont réalisé une étude de faisabilité financée par Grand Bourg Agglomération pour la création d'une liaison douce entre leurs centres-villages. Cette étude a permis aux élus de valider un tracé précis et de définir, tronçon par tronçon, le type d'aménagement nécessaire, tout en obtenant une estimation du montant des travaux.

Après avoir examiné les possibilités de financement disponibles pour ce genre de projet, les communes ont approuvé le projet et ont décidé de confier sa réalisation à la **SPL IN TERRA**. Celle-ci a reçu un mandat pour mettre en œuvre les travaux.

L'année 2025 sera consacrée aux divers diagnostics (topographiques, environnementaux, etc), à l'acquisition de terrains, à l'étude de l'avant-projet, ainsi qu'à la sélection de la maîtrise d'œuvre et des entreprises.

Parallèlement, une rencontre a été sollicitée avec la société SNCF Réseau afin de saisir l'opportunité de ce projet pour réaménager le passage à niveau de la gare.

Les travaux débuteront début 2026 pour une mise en service de la liaison prévue pour l'été.

Financement du projet :

Montant total des travaux pour la commune de Servas y compris la modification du passage à niveau : 432 389,00 € HT

Demandes financement :

Grand Bourg Agglomération (50%) : 216 194,50 €
 Département de l'Ain (30%) : 129 716,70 €
 Autofinancement de la Commune (20%) : 86 477,80 €



AUTRES PROJETS (EN BREF)

Restructuration du Pôle Festif et Sportif

Pour finaliser les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de restructuration de la salle des fêtes et de la salle des sports, la commune a validé la rénovation intérieure de la salle des fêtes.

Les travaux consisteront :

- > au remplacement du faux-plafond et à son isolation
- > au remplacement des luminaires par des pavés LED avec variateur de luminosité
- > à la rénovation des murs
- > au remplacement du soubassement

Le coût total de ces travaux est estimé à 67 000 € HT. Une demande de subvention a été déposée pour financer la partie liée à l'isolation du plafond et au relamping.

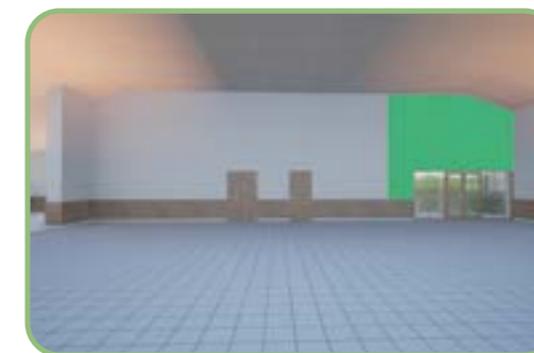
Aménagement de l'entrée Nord

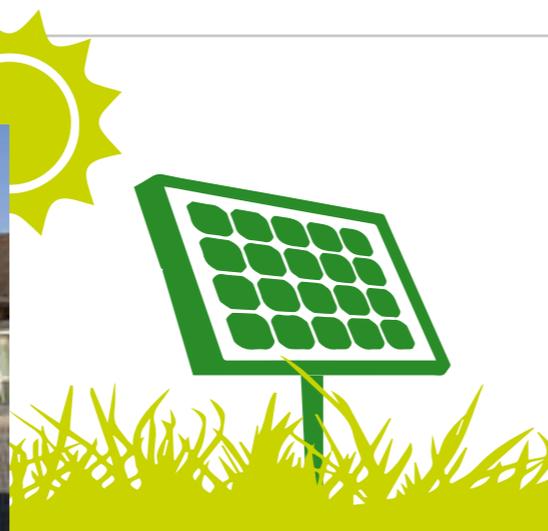
À l'instar du projet de liaison douce Servas-Lent, la commune a également bénéficié d'une étude de faisabilité, financée par Grand Bourg Agglomération pour le réaménagement de l'entrée Nord.

Cette étude visait deux objectifs principaux :

- > Restructurer et sécuriser les aménagements de mobilité douce existants ainsi que les traversées de la route départementale
- > Renforcer la visibilité de l'entrée nord du village pour encourager les usagers de la route à modérer leur vitesse

L'étude a permis de dessiner une première esquisse, mais n'a pas fourni aux élus une vision suffisamment détaillée des aménagements nécessaires ni du budget prévisionnel des travaux. Pour approfondir le projet et préparer sa mise en œuvre, la commune a décidé de faire appel à la SPL IN TERRA.





BRESSE ÉNERGIE CITOYENNE 01 (BEC01)

Cette année a vu la concrétisation d'une collaboration initiée il y a plusieurs années avec BEC01 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du complexe salle Henri Baillet-Périscolaire-Restaurant Scolaire et de l'Eglise.

Pourquoi le choix de BEC01 ?

Ce choix s'est fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en octobre 2023, visant la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur le patrimoine communal.

Entièrement animé par des bénévoles engagés dans la transition énergétique, BEC01 dispose d'une expertise reconnue dans le développement de projets solaires en collaboration avec les collectivités locales. En travaillant avec cette société, nous avons bénéficié d'un accompagnement technique de qualité, allant de l'étude de faisabilité à la mise en œuvre des installations.

La commune a également été séduite par le modèle participatif de BEC01, qui favorise l'implication des habitants aux côtés des collectivités.

Comment ça marche ?

La Commune a mis à disposition les toitures par le biais d'une convention pour une durée de 40 ans. Les travaux, y compris le raccordement au réseau, sont entièrement pris en charge par BEC01. L'énergie produite est injectée dans le réseau et facturée par BEC01.

Les revenus générés par la vente de l'électricité, ainsi que les fonds apportés par les souscripteurs, permettent à BEC01 de développer et de financer de nouvelles installations d'énergies renouvelables sur les toitures des collectivités.

Le modèle participatif de la société se traduit par une gestion démocratique, par laquelle chaque souscripteur, quel que soit le nombre de parts détenues, dispose d'une voix. Parmi les souscripteurs, on trouve aussi bien des collectivités que des particuliers, y compris de nombreux enfants.

BEC 01 en quelques chiffres :

- > 601 souscripteurs : 165 enfants, 421 adultes, 9 collectivités et 6 coopératives et associations
- > 21 toitures installées
- > 463 423 € collectés
- > 837 KWh produits chaque année, soit :



Installations de Servas = une production à 47 kWc, soit une consommation équivalente à 40 ménages hors chauffage ou à 450 000 km en voiture électrique.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE : UN BILAN POSITIF, MAIS DES POINTS DE VIGILANCE

Depuis mars 2024, la gestion des déchets dans notre commune a évolué avec l'instauration du système de collecte en porte-à-porte. Désormais, les habitants voient leurs déchets collectés directement à leur domicile. Globalement, ce nouveau mode de collecte fonctionne bien et simplifie la gestion des déchets pour tous.

Cependant, malgré ces avancées, certains problèmes persistent, notamment autour des points d'apport volontaire à verre. En effet, des dépôts sauvages continuent d'être constatés autour des containers. Ces comportements inciviques ont un coût : la commune doit régulièrement intervenir pour nettoyer et récupérer ces déchets abandonnés, ce qui entraîne des frais supplémentaires pour la gestion des déchets.

La participation active de chaque citoyen reste essentielle pour garantir la propreté de notre cadre de vie et limiter les coûts liés à ces incivilités.



NETTOYONS LA NATURE, NOTRE COMMUNE N'EST PAS UNE POUBELLE !

Encore une fois, l'opération Nettoyons la Nature du 28 septembre dernier a permis de récolter une bonne quantité de déchets. Nous ne pouvons être que déçus par ce résultat car d'année en année ces opérations de nettoyage s'avèrent nécessaires. Nous serons fiers le jour où plus un gramme de déchet ne sera collecté. Merci au peu de participants qui viennent régulièrement à ces opérations. Le temps n'était pas de la partie, mais devons-nous être attentionné à notre environnement seulement les jours où il fait beau ?

Pour 2025, nous participerons à l'opération initiée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain : J'aime la nature propre les 14, 15 et 16 mars 2025 !



QUOI DE NEUF CÔTÉ ILLUMINATIONS

Le village de Servas se pare de lumières pour être aux couleurs des fêtes de fin d'année. La commission Cadre de Vie a renouvelé les guirlandes pour embellir le beau sapin au cœur de notre village. Rappelez-vous le soir de la fête des illuminations en décembre 2023 organisée par le Sou des Écoles de Servas, ce fût une belle réussite ! Le sapin s'est équipé de plus de 360 m de guirlandes (2 x 100 m de guirlandes flash / 2 x 80 m de guirlandes avec bâtons et flocons lumineux). La Mairie n'a pas été oubliée par la projection d'une image sur la façade extérieure.

Le projet est de continuer à se concentrer sur l'illumination du centre bourg pour rendre plus festif. Le monument aux morts sera mis en valeur et de nouvelles décorations viendront embellir le parking en face du bureau de tabac en attendant de renouveler l'illumination de notre église.



CCAS

Les activités du CCAS

La Commission Consultative pour l'Action Sociale met en œuvre des actions de prévention et de développement social, en liaison avec les institutions publiques et privées. Elle participe aussi à l'instruction des demandes d'aide sociale en lien avec les autorités compétentes. Composée de 5 membres élus et 5 membres non élus elle se réunit environ une fois par mois.

En 2024, en plus du suivi des personnes vulnérables, différentes actions ont été mises en place comme par exemple deux permanences de l'opticienne mobile, l'organisation de la **marche Octobre Rose** en collaboration avec l'AC2S et le Comité des fêtes, et enfin l'organisation du repas des aînés et la distribution des colis de Noël qui ont eu lieu le 13 et 14 décembre.

Sur cette fin d'année, le **CCAS** a aussi réouvert le dossier de la Mutuelle Communale, estimant que nos concitoyens pourraient être intéressés par ce type de prestation.



CHEQUE ÉNERGIE :

fin de l'envoi automatique en 2025

En vigueur depuis 2018, ce dispositif permet, chaque année en avril, à quelque 20 % des ménages Français les plus modestes de recevoir un chèque énergie. Ces derniers peuvent ainsi les utiliser pour régler leurs factures d'énergie (gaz, chauffage, électricité...) et/ou financer des travaux pour réduire leurs consommations énergétiques.

Jusqu'à présent, ce chèque était envoyé directement dans la boîte aux lettres des bénéficiaires. Mais cela va changer en 2025.

Évoquant une réforme technique du mode de versement lié à la fin de la Taxe d'Habitation, le gouvernement a en effet décidé à l'automne de déconnecter ce coup de pouce financier de la Taxe d'Habitation. De nouveaux critères d'éligibilité ont été déterminés, cumulant :

- > le numéro de point de livraison d'électricité du logement ;
- > les paramètres fiscaux (revenu fiscal de référence et rattachés) du ménage.

Avec une conséquence majeure : dès 2025, l'attribution du chèque énergie ne sera plus automatique pour tous les foyers fiscaux.

Concrètement, les foyers qui bénéficient déjà du chèque énergie ne devraient pas être impactés par la réforme dans la mesure où ils satisfont toujours la condition de revenus. Le chèque énergie leur sera envoyé à domicile, sans démarche supplémentaire.

En revanche, les nouveaux bénéficiaires du chèque énergie devront en faire la demande via une plateforme en ligne. Après étude des pièces justificatives par les services fiscaux, le chèque énergie leur sera envoyé par la Poste.



Faites le point sur votre vue

- *Bilan visuel pour adulte **GRATUIT**
- *Coordination avec un ophtalmologue
- *Nouvelles Lunettes
- *Réglage/nettoyage de votre équipement

Vendredi 18 octobre

à partir de 14h00.

En partenariat avec le CCAS de Servas

Salle Henri Baillet (proche de la mairie)

INSCRIPTION par téléphone

Marie Grepelut
06 32 43 54 03



LES OPTICIENS MOBILES



LOÏC ANTINUISIBLES

Originaire de Viriat, c'est à Servas que Loïc Préel est venu s'installer. Il est diplômé d'un BEPA travaux paysager. Après 16 ans dans la même société, un projet le titille : devenir indépendant, changer de conditions de travail et pouvoir passer des moments en famille sur sa terrasse en toute tranquillité. C'est avec le soutien de sa compagne et après des mois de réflexion qu'il décide de passer son certibiocide et de partir en formation pratique désinsectisation. Le 5 juillet 2024, Loïc immatricule sa société a une date qui lui est importante. En début d'année, il finalisera ses qualifications en passant son certimoustique ce qui lui permettra de répondre au mieux à toutes les demandes. N'hésitez pas à échanger avec ce passionné.

Contact pour Loïc Antinuisibles :
06 78 75 11 42
loicantinuisibles@gmail.com

DIFFUS'AGRI

Nous ne vous présentons plus la société **DIFFUS'AGRI** qui est implantée à **SERVAS** depuis 1985.

Mais vous avez dû apercevoir un petit changement !

Fin 2022, les dirigeants après une longue étude, ont pris la décision d'implanter sur leur parking une ombrière photovoltaïque et des arbres. En 2024, vous avez pu les voir sortir de terre. Les réflexions autour de ce projet étaient de sécuriser les approvisionnements énergétiques en gagnant en autonomie tout en valorisant des espaces non équipés.

Les 780 m² de panneaux photovoltaïques permettent de faire de l'ombre à la jardinerie et au magasin, mais surtout de produire jusqu'à 190 000 kWh par an ce qui équivaut à alimenter 79 foyers.

DIFFUS'AGRI consomme 40 % de la production pour tous ses bâtiments, le surplus étant revendu. Les panneaux bas carbone respectent les normes européennes et françaises.

La prochaine étape est la mise à disposition à tous, d'une double borne de recharge pour les véhicules électriques.

Contact pour Diffus'Agri : 04 74 52 75 95



Vous venez de vous installer à Servas

Commerçant, artisan, vous venez de vous installer sur notre commune et vous souhaitez figurer sur notre site Internet et dans la prochaine édition de notre bulletin municipal, alors téléchargez la fiche de référencement sur notre site Internet, rubrique Economie.



OPTIMISATION DU TEMPS MÉRIDIEN

Vers une amélioration du service pour les enfants et le personnel communal

Le temps méridien, période cruciale de la journée pour les élèves des écoles, est aussi un moment délicat à gérer pour les agents communaux. Depuis plusieurs années, des défis liés à l'organisation et à la gestion de cette pause méridienne se sont présentés. Qu'il s'agisse de l'accueil des enfants, de l'encadrement durant les repas, ou de la coordination entre les différents acteurs, il est essentiel que ce temps soit bien organisé pour garantir à la fois la sérénité des enfants et de bonnes conditions de travail pour le personnel communal.

Dans cette optique, nous travaillons à améliorer progressivement ce système grâce à notre collaboration avec ALFA3A, qui intervient pour apporter son expertise, ses conseils et proposer des pistes de réflexion afin d'améliorer l'organisation. Ensemble, nous cherchons à optimiser le déroulement de ce temps en prenant en compte plusieurs facteurs : la sécurité des enfants, la fluidité du service, mais aussi le bien-être et l'efficacité du personnel communal.

Pour l'année 2024/2025, le coût de cette prestation sera pris en charge par l'association Les P'tites Fourchettes.

MODIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT DE SERVAS

Un nouvel élan pour la citoyenneté des adolescents

Dans le cadre de ses actions pour dynamiser la vie locale, la commune de Servas a décidé de renouveler son approche du Conseil Municipal Enfant. Ce dispositif, historiquement destiné aux plus jeunes, évolue pour inclure les adolescents de la commune. Cette refonte a pour but de reconnecter les jeunes avec les valeurs de citoyenneté et de les initier aux projets associatifs et municipaux, **renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et leur engagement envers la communauté.**

Objectifs de cette Nouvelle Dynamique

Cette initiative vise à attirer les adolescents vers des projets concrets, enrichissants et porteurs de sens. Elle leur offrira une première expérience des responsabilités citoyennes, par le biais d'activités diversifiées. Par exemple, les jeunes auront l'opportunité de visiter des institutions administratives clés ou de rencontrer des organisations en lien avec la citoyenneté et l'action civique.

Premiers Projets en Cours

Durant l'année 2024, plusieurs projets captivants ont été réalisés :

- > Art mural au gymnase : les adolescents ont eu la chance de participer à la création d'un graphe artistique au sein du gymnase. Cette initiative vise à les impliquer activement dans l'embellissement de leurs lieux de vie.
- > Journée eSport : réalisée le 15 décembre, cette journée dédiée au jeu vidéo a permis aux jeunes de découvrir l'univers de l'esport. Au programme, un concours et des activités qui leur ont fait découvrir les possibilités de collaboration et d'engagement autour de leur passion commune pour le gaming.

Enfants de l'école : vers un projet de rénovation

Pour les plus jeunes, l'élection des délégués de classe servira de point de départ à un projet de rénovation de la cour d'école. Les enfants pourront ainsi participer activement à l'amélioration de leur cadre de travail et être sensibilisés à la responsabilité collective.

Un engagement Jusqu'au printemps 2025

Afin de clore cette première année d'implication civique et associative, la municipalité organise pour le printemps 2025 une sortie qui permettra aux enfants et adolescents participants de visiter un lieu emblématique de la République, à l'échelle départementale. Cet événement marquera un temps fort dans leur découverte des valeurs de citoyenneté et de l'engagement collectif.

Grâce à ces nouveaux projets et à une approche participative, la municipalité espère inspirer les jeunes de Servas à s'investir durablement dans la vie communale, et surtout à ressentir la fierté et l'importance de contribuer à leur communauté.



ACCUEIL DE LOISIRS



Les Accueils de Loisirs « Graines de Malice » ont pour vocation de développer le loisir des enfants de 2 ans et demi à 12 ans dans les communes de Dompierre, Lent, Servas et St-André-sur-Vieux-Jonc.

Différents secteurs contribuent à ce développement :

- > Un Accueil Périscolaire dans chaque commune, ouvert avant et après l'école
- > Un Accueil de Loisirs intercommunal ouvert :

- > Tous les mercredis en période scolaire
- > Toutes les vacances scolaires (fermeture certains jours des vacances de Noël et les 15 premiers jours d'Août)

La gestion globale a été confiée à l'association Alfa3A depuis novembre 2009. Elle a pour objectif principal d'accueillir, associer et accompagner.

Les Accueils de Loisirs « Graines de Malice » sont des lieux de vie qui privilégient l'apprentissage et la découverte par le jeu. Ils permettent à chacun de partager des expériences originales et enrichissantes, de façon collective ou individuelle.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs dynamiques et responsables, travaillant ensemble pour assurer un accueil de qualité.

La coordination est assurée par Olivier Debost. La direction de l'Accueil de Loisirs et du Périscolaire de Lent est assurée par Fanny Deloge. Chloé Thomasson et Karine Gavillon-Buellet assurent également la direction de certaines périodes de vacances.

Tout au long de l'année, des activités variées sont proposés aux enfants. Des sorties, des séjours, des stages à thème et des ateliers sont également proposés les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Retrouvez les programmes détaillés sur le site de la Mairie.

Contact : Fanny Deloge
Adresse : 87, rue des écoles à Lent
Tel : 04.74.52.84.89 ou 06.19.68.49.54
Mail : lent.animation@alfa3a.org

GRIBOUILLE Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE propose des animations pour les assistants maternels les jeudis et vendredis matin.

- > Vendredi : planning établi dans les communes de Servas, St Rémy, Lent, St-André-sur-Vieux-Jonc et Dompierre.
- > Mardi et mercredi matin pour les assistants maternels de Péronnas.

Le RPE informe les familles sur les modes d'accueil, un accompagnement dans les fonctions de parents-employeurs (contrats de travail, déclaration Pajemploi, CMG...) et à la fonction parentale. Il accompagne les assistants maternels dans leur professionnalisation, droits et obligations, l'accès à la formation et a pour mission de promouvoir le métier. Le RPE est aussi un lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants lors des temps d'animations.

Temps forts de l'année 2024 : séances de baby yoga, comptines signées, matinée TRACTOPED, fête d'été Olympétits à Bouvent, séances de lecture avec la médiathèque de St Rémy et Péronnas, matinée de motricité au parc Accrodombes de St-Paul-de-Varax...

ACCUEIL PERISCOLAIRE

2024, l'année des JO. Les enfants ont participé à une « grande lessive ». Ils ont créé des tableaux sur ce thème puis ont échangé leurs créations avec d'autres centres ALFA3A.

Afin d'apprendre à gérer leurs émotions, une « boîte à outils » chez les grands et un coin « répit » chez les petits ont été aménagés.

Une soirée pendant laquelle parents et enfants ont pu partager des moments de jeux a été organisée par l'équipe.

Les enfants ont apprécié la venue de bénévoles de la bibliothèque de Lent sur plusieurs séances.

L'année scolaire s'est conclue autour d'un apéritif partagé avec les familles. Les enfants ont entraîné leurs parents dans la danse de la « cheucheu synchro ». Tous ont pu participer à une fresque extérieure sur les émotions.

Un grand projet sur le thème de Noël a fini l'année. En partenariat avec la Mairie, les enfants ont fabriqué des décorations pour le village lors d'ateliers parents-enfants. Ils ont aussi embelli les commerces avec des créations originales.

Vous pouvez nous contacter au 04 74 22 49 52 ou periscolaire.servas01@gmail.com



Permanences (sur rendez-vous uniquement) :

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30
Mardi : 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30
Jeudi : 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi : 13 h 30 - 17 h 30

Renseignements auprès de Jessica Hocquaux, animatrice et éducatrice de jeunes enfants au 04 74 32 64 71 ou rpe@peronnas.fr

L'ÉCOLE DE SERVAS

Quelques chiffres

117 élèves pour 6 classes, 1 dispositif Ulis et 8 enseignants

- > 1 Rased : 1 psychologue scolaire, Mme Nussbaum et 1 enseignant d'adaptation, M. Bougeault
- > 2 Atsem (1 par classe de maternelle) : Mme Urbina en PS-MS et Mme Caillat en MS-GS
- > 2 Aesh pour l'accompagnement d'élèves à besoins particuliers : Mmes Damato et Benjilali
- > 4 employées municipales chargées de l'entretien des locaux : Mmes Urbina, Adjlout et Berrez
- > 1 conseil d'école regroupant l'équipe enseignante, la municipalité, le DDEN, les représentants de parents d'élèves et les représentants des activités périscolaires.



Les classes

- > Dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) : Mme Didier
- > Petite et Moyenne Sections : 19 élèves (Mme Ray)
- > Moyenne et Grande Sections : 21 élèves (Mme Cuisinier)
- > CP – CE2 : 19 élèves (Mmes Marmont Schüpp et Bernard)
- > CE1 – CE2 : 19 élèves (Mme Estublier)
- > CM1 : 19 élèves (Mme Ballois)
- > CM1-CM2 : 20 élèves (Mme Huguet)



Projets et actions pédagogiques (2024/2025)

- > Evaluations nationales : cette année, elles sont étendues à l'ensemble des classes élémentaires du CP au CM2.
- > Prix littéraire des Incorruptibles, prix « Jacques Genin » du Festival du Film d'animation pour la jeunesse en octobre, spectacles des petites Scènes Vertes et du Théâtre : ces actions sont financées par le Sou des Écoles.
- > Activités de natation pour les élèves de CP et de CE1 : apprentissage du savoir nager aux mois de mai et juin.
- > Permis piéton réalisé avec le soutien de la MAIF et permis Internet, avec l'intervention de la gendarmerie.
- > Ateliers langage et découverte de la lecture auprès des élèves de Grande Section et du CP par l'enseignant du RASED.
- > Ateliers parents en Petite Section : encadrement de jeux de société et d'activités d'arts visuels en classe.

Informations pratiques École Primaire

22 rue des écoles 01960 Servas

Téléphone : 04 74 52 80 36

Mail : ce.0010743c@ac-lyon.fr

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

SOU DES ÉCOLES

L'association du Sou des écoles (composé actuellement de 11 membres) a pour but de financer des activités, culturelles, éducatives, sportives... pour les enfants et ce grâce à l'organisation de manifestations.

Les enfants ont pu participer à différentes sorties (théâtre, Vulcania, atelier Lego, livres Incorruptibles, les olympiades...).

Danger pour l'année 2024-2025.

Cette rentrée a été particulière car le Sou des écoles a failli être mis en sommeil : très peu de personnes lors de l'assemblée générale et seulement une entrée contre 10 départs. Le nombre de membres est très **INSUFFISANT** pour organiser de vraies manifestations et sans celles-ci plus de financements et donc plus de sorties scolaires.

Pour cette année, malheureusement il n'y aura que 3 manifestations.

Un grand MERCI aux parents bénévoles, aux membres du CA, à l'équipe enseignante, à la Mairie, et surtout aux P'tites Fourchettes



Dates à retenir pour 2025 :

- > Tombola : 21 février
- > Vente de tartes : 5 avril
- > Fête de fin d'année : 28 juin
- > Assemblée générale : 12 septembre

Composition du bureau :

- > Sandra DUBOIS et Aurélie MASSON (Co-présidente)
- > BOURALY Océane (secrétaire)
- > BEY Antoine : (trésorier)



TENNIS CLUB DE LENT SERVAS

Le club a fêté ses 40 ans, un anniversaire qui s'est déroulé à la salle des fêtes de Lent. Un peu plus de 150 personnes étaient réunies pour ce bel évènement.

Toujours au plus proche de ses licenciés, le club organise chaque année plusieurs tournois : le tournoi interne en début d'année, la phase qualificative de la National Tennis Cup en juillet et le tournoi Open début septembre.

Les cours de tennis sont assurés le mardi, jeudi et samedi matin.

Pour vous inscrire ou pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le président Christian Gillet : 06.09.85.16.08 ou nous contacter via notre page Facebook : TC LENT SERVAS.

Christian GILLET



AAPPMA LA VEYLE

SERVAS – LENT – DOMPIERRE-SUR-VEYLE

Cette année encore, l'association avait lâché 300 kg de truites le long du parcours allant de Servas à Dompierre/Veyle pour l'ouverture de la pêche.

Les pêcheurs se sont retrouvés le 30 mars pour le safari truites au bord du plan d'eau de Dompierre/Veyle où 80 kg de truites avaient été mis à l'eau pour l'occasion. Grillades, saucisses et frites étaient proposées à midi.

Le 16 juin a eu lieu le concours de pêche au plan d'eau de Dompierre/Veyle ouvert aux enfants et aux adultes. Une vingtaine de kilos de poissons a été pêchée. Le concours a été suivi d'un repas champêtre ouvert à tous où une centaine de repas a été servie dans une ambiance conviviale.

Le 16 novembre, la vente à emporter de tête de veau et saucisson au vin a clôturé les manifestations de l'année.

Merci à la municipalité de Dompierre/Veyle de nous avoir permis la mise en place d'un aérateur dans le plan d'eau qui permet probablement de limiter la mortalité piscicole.

Manifestations prévues en 2025 :

- > Dimanche 19 janvier : Assemblée Générale
- > Samedi 29 mars : safari truites
- > Dimanche 15 juin : concours de pêche
- > Samedi 15 novembre : vente de tête de veau et saucisson au vin



AC2S

L'objectif de l'Association Culturelle et Sportive de Servas (AC2S) est de permettre le partage et l'échange autour d'activités sportives et culturelles. Elle regroupe une cinquantaine de membres autour de plusieurs activités :

➤ Une activité badminton a lieu tous les mardis soir au gymnase de Servas à 20 h. Environ 35 membres viennent, selon leur convenance, participer à 2 heures d'activité physique dans la bonne humeur. Peu importe son niveau, chacun peut se détendre et prendre du plaisir au cours de matchs en double.

➤ L'association propose tous les mois une randonnée encadrée d'une dizaine de km. Le rendez-vous est fixé tous les seconds dimanches du mois, départ à 9 h 30 du parking du gymnase. Cette année, nous avons participé, avec la Mairie et d'autres associations de la commune, à l'organisation de la marche d'Octobre Rose le 13 octobre qui a connu une belle réussite.

➤ Un atelier de réflexion sur l'écologie animé par Tom Cordier et l'association «Nos vies bas carbone» a eu lieu le 30 avril.

➤ Une journée « découvertes artistiques et musicales » a aussi été organisée le 8 juin. Il s'agissait d'une exposition artistique, peinture, sculptures, dans une ambiance musicale.

Pour tout renseignement sur l'association, l'organisation et l'adhésion aux activités, vous pouvez nous joindre grâce à l'adresse mail ac2s01960@gmail.com ou par téléphone : 06.75.72.09.00 ou 06.23.69.89.93.

L'AC2S tient à rendre hommage à notre ami et trésorier **Frédéric Cordier**. Son amitié, son humour, son engagement resteront gravés dans nos cœurs.

Nathalie BOUTON-GUÉRIN, Présidente



AMICALE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE VEYLE/VIEUX-JONC

Lors de notre assemblée générale du vendredi 22 mars 2024 nous avons eu le plaisir d'intégrer la commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc et avons modifié nos statuts et le nom de notre amicale qui devient « Amicale pour le Don de Sang Bénévole Veyle-Vieux-Jonc (ADSB) ». Nous avons procédé à la remise des conventions à M. le Maire de Saint-André et aux représentants des autres mairies en présence du président de l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévole de l'Ain. Les municipalités demeurent fidèles et présentes à nos côtés mais pas le public... l'essentiel étant qu'il soit présent aux collectes.

Les collectes restent stables. Celle du mois de mars à Saint André a attiré une quarantaine d'habitants de la commune, ravis de retrouver l'EFS. La salle des fêtes de Dompierre étant de nouveau opérationnelle, la demande de recevoir une collecte a été faite auprès de l'Etablissement Français du Sang.

Nous remercions les fidèles donneurs et encourageons les potentiels donneurs à venir nous rejoindre.

Nous comptons sur votre participation aux collectes de 2025 :

- À Lent le jeudi 2 janvier de 16 h à 19 h.
- À Saint-André le jeudi 6 mars de 16 h à 19 h.
- À Lent le jeudi 31 juillet de 15 h 30 à 19 h.
- À Servas le jeudi 9 octobre de 16 h à 19 h.

Et lors de nos rencontres :

- **Assemblée Générale le vendredi 7 février à Lent.**
- **Petit-déjeuner à la salle des fêtes de Lent le dimanche 5 octobre.**

Notre traditionnel petit déjeuner, à la salle des fêtes de Lent, le dimanche 6 octobre, a confirmé son succès et la fidélité d'une centaine de sympathisants.

L'EFS continue à privilégier la réservation sur le site (mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr). Vous pouvez également prendre rendez-vous directement sur le site de l'EFS à l'hôpital Fleyriat.

Martine TANGUY



LA BOULISTE DE SERVAS

Une belle année sportive pour La Bouliste de Servas avec de très bons résultats, une équipe qualifiée pour le championnat de France quadrette qui perd d'un rien en 16^{ème} de finale avec en ses rangs Anthony Ouillon, qui s'est aussi qualifié pour les championnats de l'Ain en doublette et simple.

Le club a aussi été vice-champion du secteur bressan et est passé à une mène de la qualification inter-régionale des AS lors des championnats de l'Ain.

Pour ce début de saison, l'équipe M3 est bien partie dans le championnat Open M3 et tentera de se qualifier pour le championnat de France.

Pour la fin de saison, une participation à un concours international dans le Sud de la France est en préparation.

Les dates des concours de la société sont les 12 avril, 27 juin et 30 août 2025.

Renaud MOREL, Secrétaire de la bouliste de Servas



ENSEMBLE POUR THIBAUT

Créée par ses parents et amis, suite au décès de Thibault Pelux d'un glioblastome (tumeur au cerveau très agressive), il y a 5 ans, notre association a pour but de récolter des fonds pour l'ARTC (Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales) et ainsi permettre à la science d'avancer sur cette terrible maladie.

Nos manifestations de 2022 et 2023 nous ont permis de remettre un chèque de **15 000 €** à l'ARTC lors de notre assemblée générale du 27 septembre 2024.

Grand merci à tous nos partenaires : la Mairie de Servas, le Comité des Fêtes, l'Institut Empreinte, les autres commerçants de Servas et des alentours, et toutes les personnes qui ont contribué au succès de nos manifestations.

La Journée d'Halloween du 2 novembre 2024 a ravi petits et grands autour du mur interactif **WIWALL** et des nombreux stands de jeux en bois, puis la soirée dansante avec le **DJ AP EVENTS** a permis de clôturer en beauté cette belle manifestation.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre si le cœur vous en dit, et à participer à nos prochaines manifestations pour rendre hommage à Thibault :

- **19 avril** : journée de Thibault à la salle des fêtes (concours de pétanque)
- **26 septembre** : Assemblée Générale
- **1^{er} novembre** : soirée Halloween à la salle des Fêtes
- **13 décembre** : vente de gâteaux de Noël sur le parking d'Intermarché

Nathalie PELUX, Vice-Présidente de l'Association



SOURIRE D'AUTOMNE

Le club Sourire d'Automne a fêté ses 50 ans d'existence cette année au domaine des Brouilles à Malafretaz. Le club a été créé en 1974 par le Maire de l'époque Mr **André Damidaux** directeur de Bresse Bleu.

Le Club perdure aujourd'hui et plusieurs présidents se sont succédés, à commencer par **Mme Damidaux**, puis **Mme Bonnat**, **Mme Sygroves**, **Mme Dillenseger**, **Mr Wagner** et moi-même à ce jour.

Nous aimerions augmenter nos effectifs avec de nouveaux adhérents. Venez nous rejoindre pour passer un moment agréable avec les jeux de cartes et de société.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Josette BERNARD, Présidente



SECTION BRICOLAGE

de Sourire d'Automne

Chaque année, notre atelier bricolage (section Sourire d'Automne) se réunit de septembre à mai. Dix personnes y effectuent différentes activités : peinture sur porcelaine, sur bois, boîtes décoratives, cartes diverses (Anniversaires, Noël, fêtes) travaux de couture, tricotage, etc...

Les articles réalisés sont vendus à notre expo-vente qui a lieu en novembre. Chaque adhérente doit verser une cotisation pour l'année.

Venez nous rencontrer, nous serons ravies de vous accueillir et peut être nous faire partager aussi votre savoir faire.

Tous les lundis de 13h30 à 16h30, salle Sourire d'Automne (à côté de l'école primaire).

La section de bricolage



emmaüs

INTERNATIONAL

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

LA COMMUNAUTÉ EMMAÜS

Au cœur du village de Servas vivent à la communauté Emmaüs 27 compagnes et compagnons ainsi que 6 enfants. Tous, après avoir été accueillis, sont devenus accueillants de ceux qui ont besoin d'aide. L'accueil et l'aide inconditionnels sont nos pratiques depuis le début.

Notre activité de collecte et de vente solidaire permet à la communauté de faire des actions de solidarité : dépannages sociaux (coup de pouce à l'emménagement des personnes accompagnées de travailleurs sociaux), accueils de personnes cherchant un abri pour une nuit ou pour une vie, distribution de nourriture dans les squats, aide aux plus démunis.

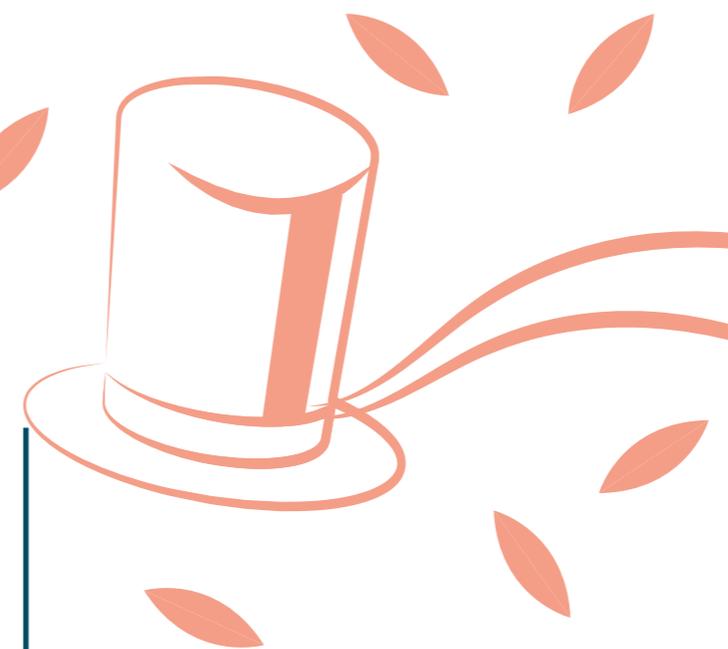
Cet accueil, cette solidarité sont le fruit du travail des 27 compagnes et compagnons, des 3 salariés et de la quarantaine de bénévoles... Ainsi que des nombreux donateurs et acheteurs solidaires.

Nos boutiques sont ouvertes le mercredi et samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le jeudi et le 3ème dimanche du mois de 14 h à 17 h 30.

Venez nombreux découvrir Emmaüs. Venez soit apporter ce qui vous est devenu inutile soit faire un achat solidaire à Emmaüs Servas ou dans une des 425 autres associations Emmaüs dans le monde ou tout simplement nous dire « bonjour » !

Si vous voulez rejoindre l'équipe d'amis ou bénévoles de la communauté appeler au 09.72.86.11.01.

Lola BROCOT et Clément GELY



LES CONSCRITS

Depuis la pandémie, la tradition des conscrits devient difficile à faire perdurer.

Dans ce contexte, nous sommes un petit groupe de volontaires à organiser cette fête qui rassemble toutes les générations pour un moment festif et convivial.

Le banquet 2025 aura donc lieu le samedi 1^{er} mars en partenariat avec le Comité des fêtes. Les invitations seront distribuées cette fin d'année, nous vous attendons nombreux !

Appel à bénévoles

Nous sommes à la recherche de nos successeurs pour l'organisation du banquet 2026 et d'idées novatrices pour faire durer cette fête et maintenir le dynamisme de notre village.

Peu importe votre classe, tout le monde est le bienvenu.

Si vous souhaitez participer, avoir plus d'informations ou être bénévole pour tenir la buvette du banquet, n'hésitez pas à vous rapprocher de Pauline Moissonnier via l'adresse mail suivante :

moissonnier.pauline@gmail.com
Ou via le Facebook du Comité des fêtes de Servas.

Pauline MOISSONNIER



CHORALE LA MADRIGALE

La Madrigale est de retour pour chanter l'amour Alors préparez-vous... mieux, venez nous rejoindre

Depuis quelques semaines déjà les choristes de La Madrigale ont repris leurs partitions et à la suite de leur chef Kevin George qui cette année tourne son chœur vers le cœur et l'amour ça promet !

Dans la joie et la bonne humeur (la sueur aussi !) nous nous sommes déjà plongés dans l'univers d'Edith Piaf avec son incontournable « Hymne à l'amour », de Santa et ses pop-corn salés, de Jean-Jacques Goldman, Carole Fredericks et Mickael Jones dans l'émouvante interprétation de "Juste après", de Pascal Obispo "Mourir demain" et quelques autres perles... secrets du chef que nous attendons avec impatience...

Chaque jeudi soir de 20 h à 22 h nous avons repris dans la douceur automnale ! Le chemin de la salle Baillet près de la Mairie.

Est-il encore nécessaire de présenter cette chorale composée de quatre pupitres Basses, Ténors, Altis, Sopranes qui est ouverte à toutes personnes qui ont un peu de temps libre le jeudi soir, qui aiment chanter même si elles n'ont pas de compétences exceptionnelles. **Vous pouvez nous rejoindre ou venir écouter notre concert le 24 mai 2025**

La Présidente, Isabelle FLAUX



RUCHER ÉCOLE

LE SYNDICAT D'APICULTURE DE L'AIN, engagé pour les abeilles et les apiculteurs.

Le syndicat d'apiculture de l'Ain existe depuis plus de 120 ans.

Il œuvre depuis toutes ces années à la défense de l'apiculture en tant qu'activité humaine, tout en étant attentif à la protection de nos abeilles et des pollinisateurs ainsi qu'à la préservation des ressources mellifères.

Il compte à ce jour plus de 800 adhérents, apiculteurs de loisirs ou professionnels.

C'est un lieu d'échanges, d'informations et de formations entre apiculteurs.

Il représente les apiculteurs du département et est leur relais auprès des institutions et acteurs de la vie locale et nationale.

3 RUCHERS ÉCOLES

Nos 3 ruchers écoles forment chaque année une centaine d'élèves à l'apiculture et à la sensibilisation du maintien indispensable de la biodiversité.

- Rucher école de Servas (formation initiale)
- Rucher école du pays de Gex à Thoiry
- Rucher d'élevage de reines de St Etienne du Bois

Pour tout renseignement : Odile SAIZ
06.71.44.51.72

Retrouvez nos actualités et plus d'informations sur notre site internet : www.lesapiculteursdelain.fr

Président : Bernard SAINT-GENIS, Trésorier : Pierre GUY,
Secrétaire : Odile SAIZ



LES AMIS DU FOUR DE LA FRETAZ

Créée en juin 2023, notre association avance à petits pas et compte désormais seize membres aux compétences diverses et complémentaires.

Récemment, deux habitants de Servas ont rejoint nos rangs, un pâtissier professionnel et un tailleur de pierre.

En juin dernier, nous avons eu la tristesse de perdre notre Vice-Président, Frédéric Cordier, brutalement décédé. Tous les membres de l'association se joignent à moi pour adresser nos meilleures pensées à sa famille.

En début d'été, malgré les caprices du temps, nous avons pu enfin démarrer le chantier en décaissant la zone prévue pour l'implantation du four.

Celui-ci est situé derrière la salle des fêtes et à proximité du gymnase afin de bénéficier du réseau électrique et de l'alimentation en eau potable.

Le local aura une superficie de 30m2 et sera équipé d'un évier et plan de travail.

Nous espérons une mise en service fin 2025.

Il sera disponible gratuitement pour les associations locales de la commune pour leurs festivités.

Il est encore possible de rejoindre notre groupe même sans compétence particulière.

Contact : Tayeb Boussouar 06.47.85.07.47
Président de l'association

SOUVENEZ-VOUS



Deux jeunes cavalières de Servas ont participé aux championnats de France de Saut d'obstacle (CSO) du 20 au 27 juillet à la Motte Beuvron.

BÉRÉNICE CHARPENEL

Originaire de Servas, Bérénice a toujours aimé les chevaux, passion héritée de sa mère et qui a conduit la famille à s'installer sur la commune en 2002. Les chevaux font partie de son quotidien mais la compétition n'a longtemps pas été sa motivation première. C'est avec son double poney, Nougat qu'elle fait sauter en cachette sur le terrain familial qu'elle prend goût à l'obstacle. Tous deux font alors leurs armes en concours, coachés par « les Cavaliers d'Epona » à Sandrans. Nougat, mis en retraite, en 2021, elle passe à cheval et Cap Cod du Plan devient son nouveau compagnon, un compagnon très imposant (1,75m) et susceptible qui réclame beaucoup de patience et d'humilité.

Les conseils de Julien Poncet au Clos du Verger à Jasseron ont permis de progresser rapidement et la saison qui vient de s'écouler prouve que désormais cavalière et monture forment un couple et se connaissent parfaitement.

« Participer aux championnats de France et en terminer 12^{ème} de ma catégorie a été une super expérience mais je souhaite à tous les cavaliers de connaître la même complicité avec leur cheval que Capi et moi. C'est précieux, bien plus que la compétition. »



ZOÉ CURT

Championnat de France CSO du 20 au 27 juillet 2024

Rien ne présageait pour Zoé Curt de devenir une cavalière car jusqu'à l'âge de 7 ans, elle a pratiqué avec passion le football. Mais lors d'un stage au centre équestre « Les Cavaliers en herbe » à Béligneux ce fût une révélation. Titulaire du 6ème galop, elle suit des études au lycée Saint-Pierre à Bourg-en-Bresse où une section Équitation est proposée en partenariat avec la Société d'Équitation Bressane. Pour être qualifiée aux championnats de France de CSO, elle a dû travailler dur pendant toute une saison avec un poney de 8 ans nommé Orion qui appartient à la SEB, Club où elle évolue depuis septembre 2022. Durant ce championnat, Zoé a apprécié la compagnie des autres cavalier(e)s. L'entraide est importante et il a fallu s'occuper correctement de son cheval (nettoyage, nourriture, promenade, etc...), sans oublier les familles qui ont été de véritables supporters pour leurs enfants.

Zoé n'a pas été qualifiée pour la finale individuelle 59/92 mais reste satisfaite de ses 2 tours. Par contre, elle s'est qualifiée en équipe pour la finale Club 2 accompagnée de son bel Orion. Bravo !

« Ce genre de Concours, même si c'est dur, il faut le faire, c'est une expérience incroyable » confie Zoé. Elle remercie Christelle et Marie, coachs de la SEB, pour la préparation et les concours durant toute l'année.

Zoé vise maintenant les qualifications pour Équita Lyon en 2025 et souhaite retourner aux Championnats de France en 2026.

Nous souhaitons bonne chance à Zoé.



FRÉDÉRIC CORDIER



Fred,

Je n'aurais jamais imaginé devoir écrire un tel article à ton sujet dans ce bulletin. Pourtant, la maladie t'a brutalement frappé et t'a emporté ce 24 juin.

Ton départ a été un véritable choc et une immense perte pour nous tous : tes amis, tes proches, ta famille, ainsi que ta « tribu » : Caro, Tom, Tanguy et Titouan. Lors de tes obsèques, de nombreux témoignages ont souligné le plaisir que chacun a eu de te connaître, d'échanger ou de travailler avec toi. Dans d'autres circonstances, tes collègues t'ont décrit comme un enseignant présent et bienveillant envers les enfants et leurs familles, promouvant des valeurs éducatives et citoyennes. Cet engagement, tu l'as également manifesté au sein de notre équipe municipale pendant deux mandats.

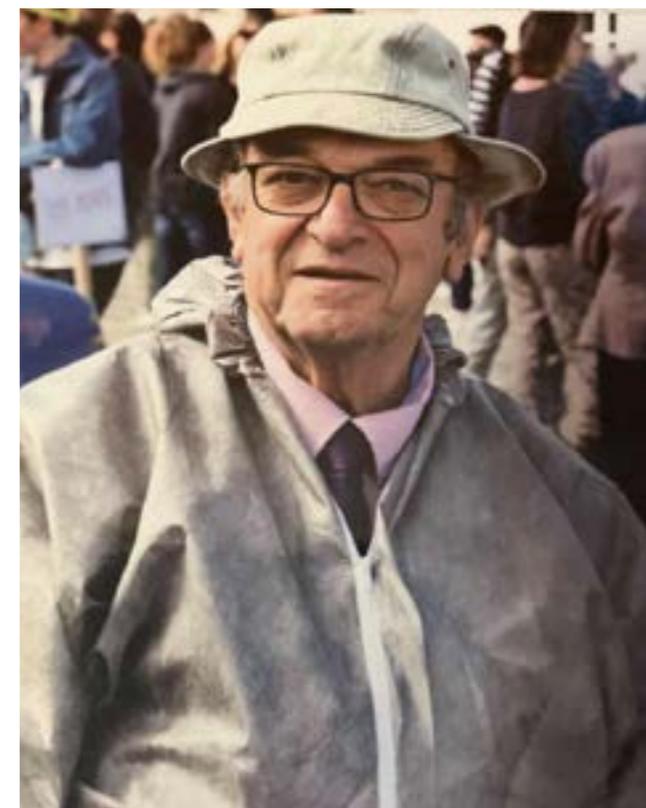
Nous avons tous les deux été élus conseillers municipaux en 2008, et de ton côté tu t'es rapidement consacré aux enfants en créant, avec Marie-Thé, le Conseil Municipal des Enfants. Marie-Thé m'a confié : « Sa joie de vivre, son sourire, ses compétences pédagogiques, son empathie avec les autres, et sa manière positive d'aborder les choses ont fait de notre duo une belle réussite pour le CME pendant une dizaine d'année »

Avec tes « petits conseillers » et Marie-Thé, vous avez mené de nombreux projets : la chimère, le Bois du Suc, l'installation d'un hôtel à insectes et d'une boîte à livres, le circuit VTT, les mangeoires pour les oiseaux, ...

Ces dernières années, tu t'étais investi dans deux nouvelles associations, l'AC2S et les Amis du four de La Fretaz, toujours avec ton sourire et ta positivité.

Merci Fred pour ce que tu étais, et tout ce que tu as fait !

Serge Guérin



JACQUES VERET

Jacques a grandi à Polliat, un village cher à son cœur. Il est venu s'installer dans notre commune en 1976 où il a fondé sa petite famille.

Jacques était un passionné. Vous avez pu l'apercevoir bichonnant ses massifs ou discutant avec le voisinage. Aimant notre petit village, il a pris beaucoup de plaisir à en être un atout majeur. Il a donné de son temps durant de longues années au Comité des Fêtes.

Il était un amoureux de La Veyle ce qui la conduit à entrer dans l'Association de la Pêche où il est resté longtemps trésorier. Son plus grand plaisir était la pêche.

Conseiller municipal de 1978 à 2014, il aura connu 3 Maires. Il faisait partie des commissions Bâtiment, Urbanisme et Fleurissement. Les 6 dernières années, il les aura passées en tant qu'adjoint.

Il laisse en souvenir à ses filles et ses petits-enfants, toute son histoire, ses collections et ses 5 médailles (en 1990, 1997, 2008, 2013 et 2014) qu'il a reçu pour ces années données à la commune. Il est l'un des rares à avoir eu la médaille d'Or pour ses 30 ans de bons et loyaux services.



SERVAS INFO - Magazine édité par la Mairie de Servas

Directeur de la publication : Serge GUERIN

Rédaction : commission Communication (Christèle MAYOUSSIER, Virginie BLANC, Aurélie FREBAULT, Serge GUERIN, Cathy PIERRÉ), Ludovic CURT, Jean-Claude ECOCHARD, Charlotte BOUCHET, Valérie BARBET. Pour les associations ou autres structures les noms des auteurs sont indiqués au bas des articles.

Charte graphique et illustrations : Anne-Isabelle Ginisti - 01250 Montagnat

Impression : Imprimerie Moderne

Photos : commission Communication (Christèle MAYOUSSIER, Virginie BLANC, Aurélie FREBAULT, Serge GUERIN, Cathy PIERRÉ), Ludovic CURT, responsables associatifs, Olivier PETITJEAN, Marie-Thérèse VENET, Stéphanie GISBERT, Jean-Claude ECOCHARD, Frédéric CHARPENEL.